

# Recommandations

pour la passation d'un marché  
de numérisation d'un document  
d'urbanisme

*Fiche méthodologique*

30 septembre 2015

[www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)



# Introduction

Cette fiche méthodologique a pour but d'**accompagner les collectivités locales qui s'engagent dans la révision ou l'élaboration d'un document d'urbanisme dans le respect des obligations de numérisation**. Elle vise à aider les collectivités à rédiger la partie numérisation d'un cahier des charges en vue de lancer une consultation de prestataire (bureaux d'études, agences d'urbanisme, etc.).

## **1. Les obligations de numérisations auxquelles les collectivités sont soumises**

En ce qui concerne la numérisation des documents d'urbanisme, l'[ordonnance 2013-1184 du 19 décembre 2013](#) relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique détermine les obligations des collectivités territoriales en matière de numérisation des DU et prévoit la mise en place du portail de l'urbanisme.

*« Art. L. 129-1.-Le portail national de l'urbanisme est, pour l'ensemble du territoire, le site national pour l'accès dématérialisé, à partir d'un point d'entrée unique, aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique, transmis à l'Etat selon les modalités définies à l'article L. 129-2.*

*« Art. L. 129-2.-I. — A compter du 1er janvier 2016, les communes ou leurs groupements compétents transmettent à l'Etat sous format électronique, au fur et à mesure des modifications de leurs dispositions, la version en vigueur des schémas de cohérence territoriale, des plans locaux d'urbanisme, des documents en tenant lieu et des cartes communales applicables sur leur territoire incluant les délibérations les ayant approuvés.*

Afin de mettre en œuvre les dispositions de l'article L 129-1 cité ci-dessus, le ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité crée le Géoportail de l'urbanisme.

Cet outil permettra à tous citoyens et acteurs de l'urbanisme d'accéder facilement à une information fiable. De plus, afin de respecter les règles posées par la directive INSPIRE et d'assurer l'interopérabilité entre plate-formes, les informations qui y figurent doivent être homogènes et respecter un standard de numérisation.

Depuis 2007, le [Conseil National de l'Information Géographique](#) (CNIG) élabore des prescriptions nationales constituant un standard de numérisation des documents d'urbanisme. **La collectivité territoriale et donc, le cas échéant, son prestataire (bureaux d'études, agences d'urbanisme, etc.) doit impérativement l'utiliser.**

## **2. Le standard CNIG détermine :**

- Le contenu des données à produire (modèle conceptuel des données)
- Les règles d'organisation et de codification des données (notamment le format, l'organisation et le nommage des fichiers)
- Les règles de topologie (structuration des données spatiales)
- Le système de géoréférencement (attribution de coordonnées géographiques)
- Les règles de saisie des métadonnées associées au document d'urbanisme permettant le référencement dans les moteurs de recherche

## **3. Rédiger un cahier des charges adapté aux nouveaux besoins**

Pour pouvoir élaborer un cahier des charges pertinent et complet, la collectivité territoriale devra tout d'abord effectuer un inventaire des documents à sa disposition à numériser. Il lui reviendra ensuite de dresser les éléments de contexte ainsi que le contenu de la mission, tout en s'assurant du bon cadrage opérationnel du cahier des charges afin de garantir le bon déroulement de la prestation.

Pour permettre la dématérialisation des documents d'urbanisme, le présent document présente ce que la collectivité locale doit attendre du prestataire comme rendu et liste ensuite les points de vigilance à observer pour obtenir un document d'urbanisme numérisé selon les standards fixés par l'ordonnance en vue de l'alimentation du Géoportail de l'urbanisme.

NB : Cette fiche méthodologique vise à faciliter la prise en compte des obligations en matière de numérisation. Elle ne fournit pas un paragraphe pré-rédigé à insérer dans un cahier des charges déjà pré-établi. Elle présente les questionnements à prendre en compte lors de la rédaction et formule des suggestions quant aux dispositions à inclure dans la rédaction.

## Préconisations

### 1. Veiller aux formalités de rendu des productions par le prestataire : conformité avec le standard CNIG

Il est important lors de l'élaboration du cahier des charges de préciser les documents devant être produits à chaque phase du processus. En tout état de cause, il sera nécessaire de vérifier à chaque étape que le prestataire procède bien à la numérisation selon [le standard national de dématérialisation des documents d'urbanisme](#).

*Rendu conforme au standard CNIG*

Les données graphiques devront être conformes à la dernière version du [standard national de dématérialisation des documents d'urbanisme](#), suivant les spécifications techniques diffusées par le CNIG. Il pourra être rappelé que le bureau d'études peut télécharger toutes les informations et ressources utiles sur la page « Dématérialisation des documents d'urbanisme » [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=2732](http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732).

Le standard CNIG est un guide pour le géomaticien qui numérisera les données. Pour le respecter, le prestataire doit donc disposer d'un logiciel SIG.

→ La collectivité territoriale veillera à ce que le prestataire lui remette un rapport de conformité (de structure des données) édité par l'outil de validation du Géoportail de l'urbanisme en inscrivant la remise du rapport comme une formalité. Cela suppose que le prestataire soit inscrit sur le GPU. Si le contrôle fait apparaître des erreurs, omissions ou une exécution non conforme, les fichiers et les documents défectueux seront à rectifier par le prestataire

### 2. Lister les produits attendus

Le cahier des charges doit lister précisément les documents qui devront être réalisés par le bureau d'études.

- les fichiers correspondants aux pièces écrites du document d'urbanisme, dans un format bureautique éditable **et** au format PDF obtenu par export PDF du document éditable, **mais en aucun cas par scan de document papier** ; Le règlement du document d'urbanisme sera produit d'un seul tenant et ne doit pas être scindé en plusieurs fichiers ;
- des sorties graphiques de contrôle du document d'urbanisme qui devront préférentiellement suivre les recommandations de sémiologie graphique du standard CNIG. Il est à noter que le GPU propose une représentation simplifiée des documents d'urbanisme, quelle que soit la sectorisation des zones ;
- les fichiers dans un format géomatique standard (format « shapefile » ou "tab", à noter que les formats DAO tel le DXF sont proscrits). La dénomination des répertoires et des fichiers ainsi que leurs contenus seront conformes au standard ;
- les fichiers de métadonnées accompagnant les lots de données indispensables pour leur intégration dans le [géocatalogue national](#) et le Géoportail de l'urbanisme. Ceci permet de faire connaître l'existence de ces données à l'ensemble des utilisateurs. Les consignes de saisie des métadonnées font l'objet d'une documentation spécifique : « Consignes de saisie des métadonnées INSPIRE ». Ce guide de saisie est disponible sur la page web du CNIG dédiée à la numérisation des documents d'urbanisme ([http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=2732](http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732)).

### 3. Insérer des options en fonction du rôle du prestataire souhaité

*Rôle du prestataire dans l'alimentation du GPU.* Dans le cas où la collectivité territoriale souhaiterait faire du prestataire un délégataire c'est-à-dire de lui donner les droits de téléverser dans le GPU (mais pas de publier, la validation par l'autorité compétente étant un préalable), plusieurs mentions sont à ajouter au cahier des charges :

- Mentions fortement recommandées :
  - Édicter l'obligation pour le prestataire-délégataire de téléverser le document dans le GPU

- Exiger une copie dématérialisée du document d'urbanisme en dehors du GPU (la collectivité territoriale disposera ainsi d'une sauvegarde et pourra constituer un archivage indispensable en cas d'annulation contentieuse)
- Mentions possibles :
  - Demander l'assistance du prestataire dans les étapes de téléversement jusqu'au succès de celui-ci
  - Prévoir un versement du solde (*ex : 20% du montant total de la prestation*) après le téléversement dans le GPU
  - Envisager la livraison d'une nouvelle version du standard CNIG (lors de la procédure d'élaboration du DU, X mois après sa publication, etc.).

## Points de vigilance

- A la réception de l'offre de service, la collectivité devra vérifier que le bureau d'études dispose bien des compétences (références, curriculum vitae des intervenants par exemple) et outils géomatiques permettant une numérisation correcte des documents, et que son offre reprend bien les demandes de la collectivité
- Le choix du bureau d'études étant fait, il convient de remettre toutes les prescriptions du cahier des charges dans le contrat et de préciser que la numérisation devra être conforme à la dernière version du standard CNIG en vigueur au moment de l'arrêt du projet.
- A chaque étape du processus, la collectivité devra vérifier que les documents produits sont également fournis au format numérique (diagnostic, PADD, zonage, règlement,...). Les services de l'Etat, auxquels seront envoyés les documents numérisés dans le cadre de l'association, pourront faire part de leurs remarques tant sur le fond du document que sur la qualité de la numérisation.
- Assurer un contrôle visuel de la numérisation au moyen de la fonctionnalité de prévisualisation du document dans le GPU.
- Prévoir une clause de mise à jour couvrant les modifications ultérieures effectuées suite aux évolutions du document d'urbanisme
- Étudier la possibilité pour le bureau d'études de disposer également du profil « délégataire » lui donnant le droit et obligation de téléverser le document d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme avant la publication opérée par la collectivité.

→ La collectivité territoriale est la seule propriétaire du document d'urbanisme (aussi bien du format papier que du format électronique). Elle assurera une conservation pérenne des versions papier et électronique.



## Liste des données communicables ou accessibles pour le PLUi

### Plateforme Pilote41

#### PLATE-FORME DE L'INFORMATION TERRITORIALE DU LOIR-ET-CHER :

Une plateforme partenariale dédiée à la connaissance des territoires de Loir-et-Cher couvrant les domaines de l'action publique, administrée par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires en lien avec le Conseil départemental, l'Etat, le CAUE, le CDPNE. Une centralisation des ressources : données, analyses, fichiers, atlas, annuaires, couches SIG et outils d'accès aux informations.



<http://www.pilote41.fr/>

### Un outil complet de consultation des données géographique du territoire

A partir des nombreuses bases de données géolocalisées qu'il collecte et structure ou qu'il crée, l'Observatoire met à disposition des Communautés de communes, de leurs communes et des bureaux d'études qui les accompagnent **un système d'information géographique en ligne (WebSIG) dédié à la connaissance et à la gestion du territoire communautaire.**

### Mise à disposition d'une banque de données sur le territoire

Mise à disposition dans un **espace dédié** sur la plateforme [www.pilote41.fr](http://www.pilote41.fr) d'un **ensemble structuré de données à l'échelle du périmètre communautaire et de ses communes sur des thématiques diverses** : identité, démographie, économie, habitat, développement durable, services à la population.

### Etudes, analyses et documents

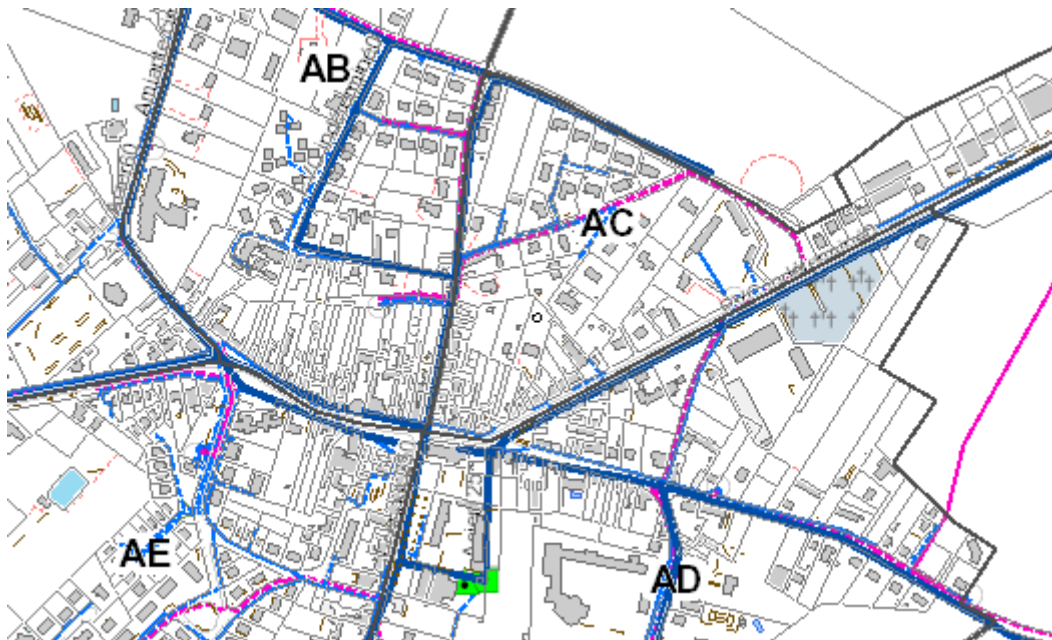
Accès à un panel d'études et d'analyses, plans, schémas déjà réalisés sur le territoire. Documents disponibles dans un espace dédié.

## Annexes

### Un outil complet de consultation des données géographiques du territoire

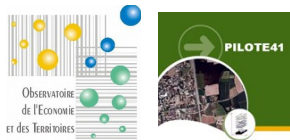
#### 1. Présentation

A partir des nombreuses bases de données géolocalisées qu'il collecte et structure ou qu'il crée, l'Observatoire met à disposition des Communautés de communes et de leurs communes un système d'information géographique en ligne (WebSIG) dédié à la **connaissance** et à la **gestion du territoire communautaire**.



Cet outil (accessible à l'adresse <http://www.pilote41.fr/outils/websig-pilote41>) permet à l'ensemble des agents et des élus une consultation avancée de **toutes les données géolocalisées** (selon disponibilité) relatives à leur territoire, notamment :

- **Cadastre** : la DDFIP de Loir-et-Cher transmet la mise à jour annuelle du cadastre graphique à l'Observatoire. A partir de ces données et de la **matrice cadastrale** dont dispose la Communauté de communes via le Conseil départemental, celle-ci dispose d'une base de données cadastrale complète mutualisée. Le **foncier propriété des organismes publics** est individualisé.

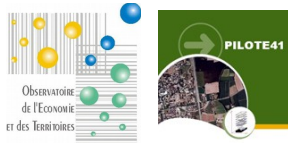


- **Urbanisme** : par convention avec la DDT de Loir-et-Cher, l'Observatoire est destinataire des mises à jour régulières des données numérisées dont la DDT assure le contrôle, la compilation départementale et la structuration selon les cahiers des charges nationaux, en complément des données de la DREAL Centre :

- **Documents d'urbanisme** (zonages, prescriptions, règlements),
- **Servitudes de l'Etat** (monuments historiques, captages AEP, gazoducs, ...),
- **Autres contraintes** (PPRI, PPRN, AOC, ZNIEFF, Natura, PDIPR, réserves naturelles, périmètre UNESCO, ...)

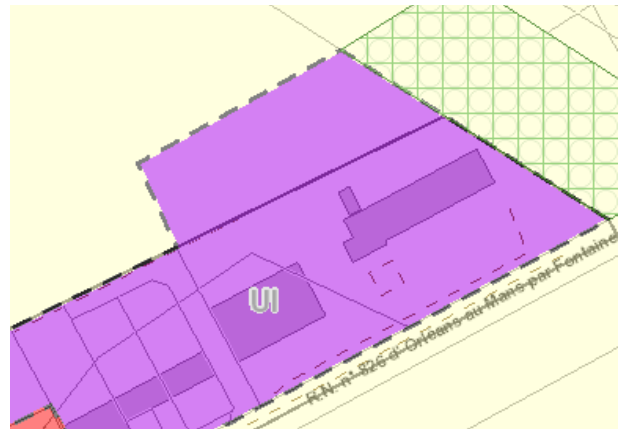
Ce sont ces mêmes données qui seront également prochainement consultables dans le Géoportail national de l'urbanisme.

- **Réseaux** (et ouvrages associés) : eau potable et assainissement (syndicats, fermiers, CD41), électricité (ERDF / SIDELOC), gaz (GRDF), très haut débit (SMO), ...
- **Voirie** : routes départementales (CD41), voirie intercommunale (EPCI)
- **Services à la population** (Observatoire / Etat) : Accueil petite enfance, Etabl. Scolaires, EHPAD, Etabl. pers. handi., Etabl. Santé, Médecins, Gendarmerie Police, Mairies, bibliothèques médiathèques, lignes de bus (Route41, Azalys, VBus), gares, permanences sociales, Poste, trésoreries, Centres de secours, Equ. Sportifs, ...
- **Activité économique** : Entreprises dont individualisation des commerces (Obs / CCI / CMA), exploitations agricoles (Chambre d'Agri), plans détaillés des zones d'activités (Observatoire), locaux vacants et friches économiques (CC/CA), temps d'accès aux sorties autoroutières (Obs)
- **Tourisme** (données ADT41 et locales) : sites / centres d'intérêt touristique et leur fréquentation, hébergements (classés ou non), points d'information, sentiers pédestres classés (CDRP / CD41), itinéraires vélo classés (VéloCentre), itinéraires de découverte, itinéraires de randonnée non classés, petit patrimoine, points pratiques (aires de pique-nique, wc, ...)
- **Environnement** : trames vertes et bleues (CDPNE), Espaces Naturels Sensibles (CD41), Unités paysagères (CAUE), carte des sols (Chambre d'Agri), anciennes décharges (CDPNE), cours d'eau 2016 (Etat), données des syndicats de rivières (travaux, embâcles, plantes invasives), Corine Land Cover
- **Risques** (BRGM, ...) : industriels (BASIAS, BASOL, ...), retrait-gonflement argiles, installations classées (SEVESO, élevages), cavités souterraines,
- **Habitat** : Parc locatif social des bailleurs avec nature, âge, vacance, nom du bailleur, nb de logements (RPLS, bailleurs), logements sociaux des communes et EPCI, projets de lotissement
- **Statistiques** (INSEE) : carroyage à 200 m de 18 variables statistiques (ménages, population, revenus, logement)
- **Périmètres administratifs** : communes, communautés de communes ou d'agglomération, pays, syndicats
- Fonds **IGN, photographies** aériennes multi-dates (2002, 2008, 2011, 2015), etc.



## 2. Principales fonctionnalités de l'application cartographique en ligne proposée

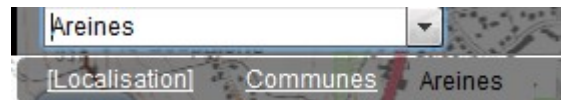
- Affichage en fond d'une cartographie dédiée : **cadastre** vectorisé (parcellaire et bâti), **photo aérienne** à haute résolution, **PLU / carte communale**, **zones d'activité**, **réseaux**, **Très haut débit**, ...



- Fonctions « classiques » de navigation cartographique



- Localisation à la commune, à la parcelle ou à l'adresse



- Lien géographique entre les parcelles et les documents d'urbanisme permettant la génération de rapports d'urbanisme



- Outils de mesure,

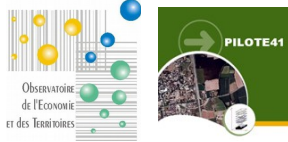
Outils de croquis personnalisés (enregistrables),

- Fonctions de **requêtes** libres ou orientées

- **Consultation des fiches descriptives** des objets géolocalisés


Résultat de l'identification																															
<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone de recherche</li> <li> <ul style="list-style-type: none"> <li>Zonage du DU (2)               <ul style="list-style-type: none"> <li>41173_reglement_20131217.pdf</li> <li>41173_reglement_20131217.pdf</li> </ul> </li> <li>Section cadastrale : 410173000AI</li> <li>Parcellaire (3)</li> <li>Voirie (2)               <ul style="list-style-type: none"> <li>Divers linéaire : 201407111540251054</li> </ul> </li> <li>Lieux-dits (2)               <ul style="list-style-type: none"> <li>Section cadastrale : 410173000AI</li> <li>Lots d'activité : Zone Ghestem</li> <li>Lots d'activités : Zone Ghestem</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Champ</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>FID</td><td>2769</td></tr> <tr><td>Nom de la Zone d'Activité</td><td>Zone Ghestem</td></tr> <tr><td>Code de la Zone d'Activité</td><td>308</td></tr> <tr><td>Numéro du lot</td><td>1</td></tr> <tr><td>Code commune</td><td>41173</td></tr> <tr><td>Occupation</td><td>Non libre occupé</td></tr> <tr><td>Superficie</td><td>28976</td></tr> <tr><td>Id du lot</td><td>41173-308-1</td></tr> <tr><td>Degrès de précision</td><td>CADASTRE</td></tr> <tr><td>Réserve</td><td></td></tr> <tr><td>Numéro Projet</td><td>0</td></tr> <tr><td>Code Occupation</td><td></td></tr> <tr><td>PREC_OCCUP</td><td>0</td></tr> <tr><td>Code CC</td><td>40-016</td></tr> </tbody> </table>	Champ	Valeur	FID	2769	Nom de la Zone d'Activité	Zone Ghestem	Code de la Zone d'Activité	308	Numéro du lot	1	Code commune	41173	Occupation	Non libre occupé	Superficie	28976	Id du lot	41173-308-1	Degrès de précision	CADASTRE	Réserve		Numéro Projet	0	Code Occupation		PREC_OCCUP	0	Code CC	40-016
Champ	Valeur																														
FID	2769																														
Nom de la Zone d'Activité	Zone Ghestem																														
Code de la Zone d'Activité	308																														
Numéro du lot	1																														
Code commune	41173																														
Occupation	Non libre occupé																														
Superficie	28976																														
Id du lot	41173-308-1																														
Degrès de précision	CADASTRE																														
Réserve																															
Numéro Projet	0																														
Code Occupation																															
PREC_OCCUP	0																														
Code CC	40-016																														





- Impressions selon gabarit à définir avec la ville

- Export Excel ou Rapports PDF



**Fiche d'information cadastrale**

Commune	Section	Parcelle	Surface	Surface bâtie	Adresse
410173	000AI	0021	30334 m <sup>2</sup>	64 m <sup>2</sup>	335 RUE DU LIEUTENANT BAU

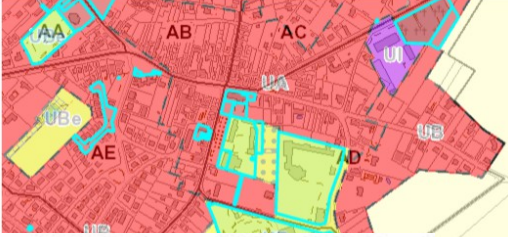
**Commune de OUZOUER LE MARCHÉ**

Compte propriétaire n°410173+00005

**Informations d'urbanisme**

Zonage (POS ou PLU)

1AUe	A Urbaniser alternatif	0%
UA	Urbanisé	non
UBe	Urbanisé	



- Edition des relevés de propriété

Kadastre de Propriété

Nom: MARZAGALLIS SELVA

N° de propriété: ETUDE MAITRE HERVET 061 RD VICTOR HUGO XXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XX  
XX  
XX  
XX  
XX

Propriétés bâties

N°	Désignation	Commune	Section	Parcelle	Surface	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	Évaluation		Révisé	N°
															Surface	Volume		
000000000000	ROOF CHE DE ROSEDACHT	5183	A	01	01000	0000004214	Appartement	31	A	7	034	0						
000000000000	ROOF CHE DE ROSEDACHT	5183	A	01	01000	0000004749	Appartement	31	A	5	030	0						
000000000000	ROOF CHE DE ROSEDACHT	5183	A	01	01000	0000004740	Appartement	31	A	5	030	0						
000000000000	ROOF CHE DE ROSEDACHT	5183	A	01	000	0000004740	Dépendance	31	A	5	030	0						
000000000000	ROOF CHE DE ROSEDACHT	5183	A	01	000	0000001015	Appartement	31	A	5	030	0						
000000000000	ROOF CHE DE ROSEDACHT	5183	A	01	000	0000100113	Maison	31	A	8	010	0						
000000000000	ROOF CHE DE ROSEDACHT	5183	02	01	000	0000101084	Appartement	31	A	5	044	0						
000000000000	ROOF CHE DE ROSEDACHT	5183	02	01	000	0000101085	Appartement	31	A	5	044	0						
000000000000	ROOF CHE DE ROSEDACHT	5183	02	01	000	0000101086	Appartement	31	A	5	044	0						
000000000000	ROOF CHE DE ROSEDACHT	5183	02	01	000	0000101087	Appartement	31	A	5	044	0						
							Bâtie Isolée											

Propriétés non bâties

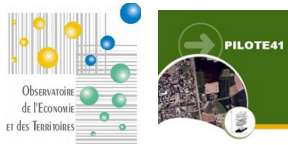
N°	Désignation	Commune	Section	Parcelle	Surface	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	Évaluation		Révisé	N°		
																						Surface	Volume				
000000000000	VERON CHE DE GADLAUT	5183	-	A	00	L	01																				
000000000000	ROOF CHE DE ROSEDACHT	5183	-	A	00	F	04																				
000000000000	ROOF CHE DE ROSEDACHT	5183	-	B	00	F	04																				
000000000000	ROOF CHE DE ROSEDACHT	5183	-	C	00	L	01																				
000000000000	ROOF CHE DE ROSEDACHT	5183	-	D	00	F	02																				
000000000000	ROOF CHE DE ROSEDACHT	5183	-	E	01	T	01																				
000000000000	ROOF CHE DE ROSEDACHT	5183	-	F	00	F	04																				

L'accès à l'application est réservé aux agents et élus des communes et des Communautés.

L'accès aux données confidentielles du cadastre (relevés de propriétaires / export de listes de parcelles avec propriétaires, etc.) est restreint aux personnes habilitées (secrétaires de mairie, DGS, services Urbanisme) conformément aux décisions de la CNIL. Cette sécurisation est assurée par une administration personnalisée et spécifique des droits d'accès aux fichiers fonciers du cadastre.

Spécifications de l'ordinateur utilisé pour se connecter à l'application :

- accès à l'application via **Internet** (connexion ADSL nécessaire)
- **aucun logiciel spécifique**
- nécessite le plug-in Flash à jour



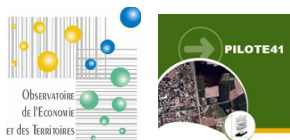
## Mise à disposition d'une banque de données sur le territoire

L'ensemble de ces données sera mis à disposition et téléchargeable dans un espace dédié sur la plateforme [www.pilote41.fr](http://www.pilote41.fr).

L'utilisation de certaines données est soumise à la signature d'un acte d'engagement avec le producteur de la donnée.

			Donnée disponible à l'échelle de...	
	Détails	Source	l'EPCI	La commune
<b>IDENTITE</b>				
Intercommunalité	Etablissements, communes adhérentes, compétences	Source Observatoire de l'Economie et des Territoires	X	X
Découpages	Bassins de vie, Aires urbaines, découpages initiés par les services publics	Sources INSEE Observatoire de l'Economie et des Territoires	X	X
<b>DEMOGRAPHIE</b>				
Recensements de 1962 à 2013	Démographie, ménages, CSP, population active, structure par âge, migrations domicile-travail, logements, emplois, migrations résidentielles, niveau de formation, motorisation des ménages... Naissances, décès	Sources INSEE RGP, RP et Etat civil	X	X

<b>ECONOMIE</b>				
Zones d'activités	Surfaces, équipements, plans, commercialisation (depuis 1989), gestionnaire, entreprises et effectifs sur les zones, taux d'emprise du bâti dans les parcelles...	Source Observatoire de l'Economie et des Territoires	X	X
Entreprises	Fichier des établissements (commerce et artisanat)	Sources CCI et CMA et Enquête Observatoire	X	X
Tourisme et loisirs	Hébergements classés tourisme, offre touristique et de loisirs	ADT Base tourinsoft et	X	X
	Fréquentation des principaux sites et manifestations/hébergements collectifs	Enquête Observatoire/ADT/CRT	X	X (hors secret statistique)
Emploi	Emplois salariés du secteur privé par activité détaillée depuis 2009	URSSAF- Acoess au 31 décembre	X	X
Marché du travail	Demandeurs d'emploi et principales caractéristiques	Pôle Emploi	X	X (hors secret statistique)
Agriculture	Exploitations agricoles et SAU (RGA), OTEX, UTA,	RGA	X	X
	Agriculture biologique	Agence bio	X	
Revenus	Nombre de foyers fiscaux, imposés/non imposés, revenu moyen, Allocataires CAF à bas revenus	Ministère des finances, CAF	X	X (hors secret statistique)
<b>HABITAT</b>				
Parc	Logements, catégorie et type de logements, vacance, statut d'occupation, date de construction, nombre de pièces, confort	INSEE RP	X	X
Construction	Logements, locaux d'activités, mises en chantier, taux de construction	SIDATEL2	X	X
Logement social des organismes HLM	Logements proposés à la location, collectifs/individuels, mises en service, vacance, loyer moyen, taux de mobilité logements sociaux communaux	RPLS au 01/01	X	X (hors secret statistique)
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>				
Consommation d'espace	Evolution de la consommation d'espaces (ha) dédiée à la construction des maisons et appartements	DDT41/SCTP d'après Majic	X	
Qualité de l'air et consommation d'énergie	Emissions de GES	Lig'Air	X	X
	Consommation d'énergie finale	Lig'Air	X	X



<b>SERVICES A LA POPULATION</b>				
Base permanente des équipements / BPE -		INSEE	X	X
Scolarité/Jeunesse	Accueil petite enfance, établissements scolaires, classes, effectifs, regroupements pédagogiques ...	Sources Conseil départemental, DSDEN	X	X
Personnes âgées		Sources Conseil départemental	X	X
Services généraux		Conseil départemental	X	X
Equipements de santé et professionnels de santé		Observatoire de l'Economie et des Territoires, ARS, Assurance maladie (Ameli)	X	X
Equipements sportifs,		MJSVA - RES	X	X
Offre commerciale		CCI	X	X

## Etudes, analyses et documents

**Etudes et diagnostics** <http://www.pilote41.fr/territoires/diagnostics>

Pays des Châteaux

[N°68 - L'accueil des enfants dans le Pays des Châteaux - Mars 2014](#)

[L'organisation territoriale de la santé en Pays des Châteaux - Novembre 2011](#)

[Les services à la population - Syndicat mixte du Pays des Châteaux - Février 2006](#)

Communauté de communes du Grand Chambord

[Portrait socio-économique du territoire du Grand Chambord](#) - Avril 2013

**Atlas des paysages du Loir-et-Cher** - <http://www.pilote41.fr/outils/atlas-des-paysages>

**L'atlas des zones d'activités**

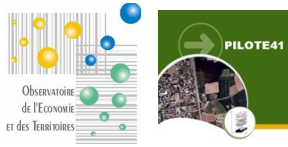
<http://www.pilote41.fr/outils/atlas-des-zones-dactivites>

**Atlas socio-économique du Loir-et-Cher**

<http://www.pilote41.fr/outils/atlas-socio-economique>

**Atlas Union Cœur de France**

<http://www.pilote41.fr/outils/atlas3d>



**Schémas, plans et programmes locaux**

<http://www.pilote41.fr/territoires/schemas-et-plans-departementaux>

**Trame verte et bleue Pays des châteaux et Beauce Val de Loire**

<http://www.pilote41.fr/environnement-et-urbanisme/trame-verte-et-bleue/pays-des-chateaux-et-beauce-val-de-loire>

**Observatoire du développement durable**

<http://www.pilote41.fr/environnement-et-urbanisme/observatoire-du-developpement-durable>

**Documents d'urbanisme et Portail d'urbanisme des droits du sol de la DDT du Loir-et-Cher**

<http://www.pilote41.fr/environnement-et-urbanisme/documents-durbanisme>